

Projet de Procès-verbal de la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil du CPAS du jeudi 16 décembre 2020 à 18 h 00.

Présents pour la Ville : BAUWENS Bernard, Bourgmestre ; DESMET, BOCAGE, DUDANT, Echevins ; VINCENT, DESMETTE, VIVIER, BILLOUEZ, MORY Mélanie, BOCQUET, DEBILDE, BAUWENS Julien, VERSCHEURE et MARQUANT Conseillers ; DETOURNAY, Directeur Général.

Présents pour le CPAS : BILLOUEZ, Président ; HILLEN, RAPAILLE, BONNET, LUCAS, HIROUX, LELEU, SOENENS, HELLIN, Conseillers ; ENGLEBERT, Directrice Générale

La séance est ouverte par le Bourgmestre à 18 H 00 lequel cède la parole à Madame ENGLEBERT, Directrice Générale du CPAS

1. Synergies entre la Ville et le CPAS

Madame ENGLEBERT précise que le rapport sur les synergies Ville/CPAS. Tout d'abord, dans la liste des synergies mises en place, au niveau de celles liées à l'informatique, on notera la centrale téléphonique commune, des programmes de gestion identiques au niveau de la gestion du personnel et de la comptabilité, l'installation d'une caméra de surveillance à la maison de repos, l'installation du Wifi au centre administratif, la mise en commun du réseau informatique et de la maintenance. Au niveau des synergies liées au fonctionnement, on notera l'utilisation commune du centre administratif, le partage du poste d'accueil, la mise à disposition par bail emphytéotique d'un euro pour 2 maisons d'insertion à Bruyelle, la mise à disposition par bail emphytéotique (également pour un euro) du bâtiment accueillant le magasin de seconde main, l'utilisation des salles de réunion en commun, la fourniture de repas en situation d'urgence pour le personnel communal et les pompiers, la fourniture de soupe lors des plaines de vacances, l'avance de trésorerie au CPAS, la centre d'achat énergie pour l'électricité et le gaz, la centrale d'achat SPW pour le carburant des véhicules et l'utilisation commune d'une machine à affranchir le courrier. A niveau des synergies liées aux ressources humaines, on notera la mise en commun administrative pour la révision de statuts du personnel, l'occupation de 2 articles 60 § 7 par la Ville, la tonte des pelouses de la maison de repos par la Ville, des aides ponctuelles du service graphisme et du service des travaux en faveur du CPAS, la mise en place de rencontres intergénérationnelles, la participation du CPAS au PCS et enfin un conseiller en prévention, une personne de confiance et la politique de bien-être au travail en commun.

Au point 2 du rapport sur les synergies, figurent les matrices de coopération. Elles sont de 4 types : achats, ressources humaines, maintenance et informatique. Pour chacune, il nous est demandé d'évaluer le niveau des synergies. C'est cependant la grille de synthèse (point 3 du rapport) qui présente le plus d'intérêt. On peut y constater que le niveau de rassemblement est de 60 %. Le point 4 reprend l'ensemble des marchés publics fait par la Ville, par le CPAS ou en commun durant l'exercice en cours.

Monsieur VIVIER estime que les matrices sont bien faites mais se demande pourquoi on a un « 3 » partout alors que certains points sont certainement plus performants que d'autres et inversement. On ne voit dès lors pas les points forts ou faibles ou encore les points à améliorer.

Madame ENGLEBERT précise, qu'en toute modestie, tant au CPAS qu'à la Ville, ce sont des mesures mises en place depuis longtemps. Certaines sont bien maîtrisées et d'autres peuvent

encore être améliorées. Nous avons décidé de mettre « 3 » partout pour avoir une certaine lignée mais cela reflète une réalité dans sa globalité. Nous avons voulu rester modestes en mettant le niveau « efficace ». Le Président confirme que le niveau « efficace » est sans doute sous-évalué.

Monsieur VIVIER prenant comme exemple de points à améliorer, l'augmentation de la part communale au niveau des finances du CPAS, le Président signale que cette augmentation est réelle dans la plupart des communes.

Monsieur VINCENT rappelle avoir évoqué, lors du vote du budget communal, le coût des receveurs régionaux des deux institutions. Mis ensemble, on est proche de 200.000 €. Il y a certainement des économies potentielles à se diriger vers un receveur local commun. Certes, le Directeur général avait évoqué le sujet des congés maladie mais il serait bien d'avoir des données chiffrées permettant de comparer les deux situations.

Monsieur Julien BAUWENS estime également qu'une étude plus fine sur les coûts de rémunérations serait intéressante. Monsieur BILLOUEZ ajoute que la somme globale pour les deux institutions est plutôt de l'ordre de 170.000 € et rappelle que la rémunération d'un receveur local commun est fixée à 125 % du salaire de Directeur Général.

2. Présentation du projet d'aménagement de l'ancienne usine électrique

Le Président cède la parole à Monsieur BOUCAUT et Madame WATTIEZ, membres du personnel communal et de l'ECO TEAM. Monsieur BOUCAUT précise que l'objectif de cette ECO TEAM est de prendre des mesures en vue de limiter ou supprimer l'impact négatif de notre activité sur l'environnement. Depuis plusieurs années, la Ville et le CPAS ont mis en place diverses actions en ce sens (tri des déchets, gestion de la climatisation du centre administratif, impression en recto-verso des documents, cadastre énergétique de nos bâtiments, ...). Aujourd'hui, devant l'urgence climatique, il y a lieu d'aller plus loin et notamment se diriger vers une éco-responsabilité (en impliquant chaque agent autour d'un projet commun – par exemple : les bureaux inoccupés ne sont plus chauffés ou refroidis en l'absence du ou des agents). A terme, l'idée est de dupliquer ces actions dans les autres bâtiments communaux en collaborant avec leurs occupants. C'est aussi l'intérêt du concept. On a une appropriation totale des utilisateurs. Rien n'est imposé. C'est de l'éco-responsabilité pure.

Madame WATTIEZ ajoute que la constitution de cette EcoTeam sera aussi l'occasion de communiquer plus particulièrement sur les actions entreprises en faveur de l'environnement par l'Administration. Nous sommes dans une situation d'urgence climatique. En tant que citoyens, on peut être tenté de relativiser, voire de minimiser cette urgence. Aussi, il est important qu'on sache que les pouvoirs publics prennent cette urgence au sérieux en mettant des actions en place. L'administration a un rôle d'exemplarité à jouer et l'effort doit être porté par tous.

L'EcoTeam est une équipe en interne qui va réfléchir à des solutions pour réduire notre impact sur l'environnement sur base d'un diagnostic et par thématique. L'équipe se chargera ensuite de les mettre en place. Cette équipe est désormais constituée et composée de 7 personnes. Un diagnostic a été établi sur base d'un questionnaire transmis de manière individuelle. Ensuite, des données plus techniques seront collectées comme la consommation de papier, la consommation énergétique,... Une première réunion de travail aura lieu le 31

janvier prochain. A la demande de Monsieur VIVIER, le questionnaire utilisé lui sera transmis.

3. Divers

Personne n'ayant de divers à proposer, le Président remercie tous les participants et lève la séance est levée à 18 h 20.

POUR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS

POUR LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE :

La Directrice Générale,

Le Président,

J. ENGLEBERT

C. BILLOUEZ